

Section 0. Avis d' Appel d'offres

REPUBLIQUE de GUINEE

Travail - Justice - solidarité

MINIS TERE DE L'ADMINISTRATION DU TERRITOIRE ET DE LA DE CENTRALISATION

* * * * *

REG ION ADMINISTRATIVE DE BO KE

P RE FEC TURE DE BO KE

* * * * *

COMMUNE RURALE DE KOLA BOUI

Avis d' Appel d'Offres (AAO)

Autorité contractante : Commune Rurale de Kolaboui
Identification de l'AAON 0 1 / B A s / F CE/ CR K/2 02 4

1. La Commune Rurale de Kolaboui a obtenu dans le cadre de l'exécution de son budget, un financement de l'Agence Nationale de Financement des Collectivités Locales (ANAFIC) dans le cadre de la mise en œuvre de la convention du MEPU-A et MATI à travers le BAS-Fonds Communs de l'Education (FCE) afin de financer les projets d'investissement, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du Marché des Travaux d'extension (Ic l'école primaire de Sogueboui, district de Tabondeya, commune rurale de kolaboui. Les Travaux seront exécutés dans la Commune Rurale de KOLABOUI et dans un délai de Quatre (04) mois.
2. La Commune Rurale de Kolaboui sollicite des offres sous pli fermé de la part des candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour réaliser les travaux suivants :

- ❖ Un (I) bloc de latrines de 02 cabines
 - ❖ Un (1) bloc de latrines de 03 cabines ;
 - ❖ Fourniture et installation des équipements et mobiliers ;
 - ❖ Un (01) bâtiment du logement des enseignants équipé, cuisine ;
 - ❖ Un (01) bloc de latrines de 03 cabines au logement des enseignants ;
 - ❖ Un (1) forage équipé de pompe manuelle •
 - ❖ Une (I) clôture de l'école en maçonnerie de devanture en maçonnerie et grille antivol ;
3. La participation à cet appel d'offres ouvert tel que défini aux articles 23 et suivants du Code des marchés publics, concerne tous les candidats éligibles et remplissant les conditions définies dans le présent Dossier d'Appel d'Offres Ouvert et qui ne sont pas concernés par un des cas d'inéligibilité prévus à l'article 64 du Code des Marchés Publics.
 4. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès de Monsieur le Secrétaire Général de la Commune Rurale de Kolaboui , téléphone : +224 620 28 39 38, Email : moryl_5039@gmail.com et prendre connaissance des documents d' Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : Commune Rurale de Kolaboui , sise au Secteur Babadia District du centre-République de Guinée.
 5. Les exigences en matière de qualifications sont :
 - ❖ Deux (2) marchés similaires réalisés en nature et en volume au cours des 5 dernières années ;
 - ❖ Capacité financière d'autofinancement à hauteur de 30⁰/0 du montant du marchés ; ❖ Disposer d'un personnel clés qualifié à mobiliser ;
 - ❖ Disposer du matériel et équipement nécessaire pour la réalisation des travaux.
 Voir le document d 'Appel d 'Offres pour les informations détaillées.
 6. Le présent appel d'offres fait référence aux marges de préférences prévues par les articles 78 et 79 du Code des marchés publics.
 7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d' Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-dessus, à compter du 14 Mars 2024 Contre un paiement non remboursable d'un montant de 1 000 000 francs guinéens. La méthode de paiement sera : 30⁰/0 de ce montant sera versé au compte N⁰ 2011000407 de l'ARMP ouvert à la BCRG ; 50⁰/0 au compte N⁰41 IIO 71 du Receveur Central du Trésor et 20⁰/0 au compte N⁰ 2021000395 de la Commune Rurale de Kolaboui ouvert à la BCRG contre une facture à la remise du DAO. Le document d' Appel d'offres sera immédiatement remis aux candidats intéressés ou adressé à leurs frais.
 8. Les offres devront être rédigées en langue française et déposées en quatre (04) exemplaires dont une (01) originale et trois (03) copies à l'adresse ci-après Commune Rurale de Kolaboui ,

sisé au Secteur Babadia District du centre-République de Guinée , Tél : +224 622 05 05 80, courriel : Email : you2benfa@yahoo.fr, au plus tard le 14 Avril 2024 à 10Heures 00mn en une (1) originale et trois (03) copies. Les offres qui ne parviendront pas aux heures et date ci-dessus indiquées, seront purement et simplement rejetées et retournées sans être ouvertes, aux frais des soumissionnaires concernés.

9. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des soumissionnaires qui désirent participer à l'ouverture des plis et, le cas échéant, d'un observateur indépendant à l'adresse ciaprès : Salle de réunion de la Commune Rurale de Kolaboui Centre , - République de Guinée le 14 Avril 2024 à 10 Heures 30mn .

10. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission, d'un montant de 24 000 000 francs guinéens.

11. Les Offres doivent comprendre une redevance de régulation de 0,60⁰/0 du montant hors taxe du marché à verser sur le compte de l'ARMP conformément aux dispositions du Décret D/2020/154/PRG/SGG du 10 juillet 2020, portant attributions, organisation et fonctionnement de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics (ARMP) et de l'AITêté conjoint A/2304/MEF/MB/SGG du 07 août 2020 portant modalités de paiement de la redevance de régulation et de la quote part des produits de vente (ou prix de cession) des dossiers d'appel d'offres, joint en annexe au présent Dossier d'Appel d'Offres. Aussi, les frais d'immatriculation des marchés publics au taux de 0,3 ⁰/0 du montant hors taxes des marchés suivant l'arrêté A/2023/1252/MEF/CAB/SGG, modifiant l'arrêté A/2023/1057/MEF/CAB/SGG du 23 mars 2023 portant attributions et organisation de la Direction Générale du Contrôle des Marchés Publics en date du 05 avril 2023.

12. Les offres devront demeurer valides pendant une durée de 120 jours à compter de la date limite de soumission.

13. La législation régissant l'appel d'offres.

Date : Le 14 Mars 2024

Le Président de la Délégation Spéciale

YOUSOUF BANGOURA